BANQUE DE LUXEMBOURG

FONDS BL
BL Fund Selection 0-50

Fonds de fonds non profilé

Horizon d'investissement minimum : > 3 ans

Situation au 24/06/2025

Rapport risque / performance

◀ Faible Elevé ▶

Politique d'investissement

Le fonds vise la génération d'une plus-value en capital sur un horizon d'investissement à long terme avec une volatilité modérée. Ce compartiment flexible est investi, sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, principalement en OPCVM et autres OPC. La proportion dans des classes d'actifs sera variable en fonction des circonstances de marché. Toutefois, la pondération actions ne dépassera en aucun cas les 50%.

Faits marquants

Une combinaison inédite du savoir-faire de BLI en allocation d'actifs et sélection de fonds et de l'expertise spécifique des sociétés de gestion sélectionnées ;

Un fonds d'allocation d'actifs au profil conservateur ;

Des investissements dans des fonds actions ne pouvant excéder 50% des actifs nets ;

Une exposition nette aux marchés actions pilotée tactiquement par des instruments de couverture ;

Une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects quantitatifs que qualitatifs des stratégies analysées.

Une attention constante portée à la réduction du risque de baisse.

Performance

Performance annualisée depuis le lancement 08/06/2009 : **+ 3,13 %**

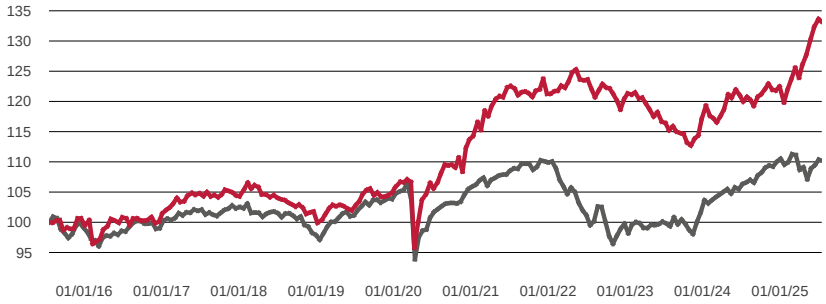

	Depuis le 01/01/2025	2024	2023	2022	2021	2020	Depuis le lancement
Fonds (%)	11,01	0,81	-1,90	-0,87	5,67	8,37	64,16
Indice[1] (%)	0,63	5,53	6,31	-11,03	3,65	1,48	40,95

[1] = Morningstar - EUR Cautious Allocation (EUR) - Global

Composition du portefeuille

Répartition par instrument

Investissements alternatifs	38,34 %
Couverture actions	19,46 %
Obligations	18,27 %
Actions	13,79 %
Métaux précieux	7,52 %

Principales positions

Lumyna BOFA MLCX Commodity Alpha UCITS - E1 CAP	4,84 %
Lumyna Marshall Wace UCITS MW Tops - X2 CAP	4,82 %
Bakersteel Global Precious Metals - I USD CAP	4,80 %
Amundi Physical Metals - Structured Note 2019-open end on Gold	4,12 %
Alken Small Cap Europe - EU1 CAP	4,10 %

BANQUE DE LUXEMBOURG

FONDS BL
BL Fund Selection 0-50

Société de gestion

BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.

Pays d'enregistrement

AT, BE, DE, ES, FR, NL, SE, SG

Publications de la VNI

www.blfunds.com, www.bli.lu, Fundinfo.com, De Tijd, L'Echo, Luxemburger Wort

Informations générales

Date de lancement	08/06/2009
Devise	EUR
Actifs nets (Mio)	EUR 392,53
Calcul de la VNI	Chaque jour ouvré
VNI (24/06/2025)	EUR 164,16
Frais Courants	1,64 %

Dernière mise à jour	28/06/2025
Commission de gestion	0,60 %
Droits d'entrée max.	5,00 %
Droits de sortie	0,00 %
ISIN CAP	LU0430649086

DISCLAIMER

Le terme "fonds" est utilisé comme terme générique pour des compartiments de SICAV. Le fonds concerné est sans échéance prédéterminée ni protection du capital. BL est une SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois gérée par BLI - Banque de Luxembourg S.A. (ci-après "BLI"), société de droit luxembourgeois.

Le présent document est destiné à des fins strictement promotionnelles. Les informations et opinions émises ne doivent donc pas être considérées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme une sollicitation ou recommandation à l'investissement. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif, ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable.

La responsabilité de Banque de Luxembourg S.A., sa Succursale de Belgique, et BLI (ci-après ensemble "la Banque") ne saurait être engagée ni par ces informations ni par les décisions qu'une personne, cliente ou non de la Banque, pourrait prendre sur leur fondement, cette personne conservant le contrôle de ses décisions. Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions d'investissement et ne doit décider d'investir qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives à l'opération envisagée. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, l'exactitude, la validité, la justesse ou l'exhaustivité des appréciations et attentes fondées sur la base des informations communiquées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Banque n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le rendement de ces valeurs dans l'avenir. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital.

Les souscriptions des parts de fonds ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, du dernier rapport semestriel et annuel et, s'agissant d'un OPCVM, du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI", "Key Investor Information Document - KIID"), lequel **doit être attentivement lu avant toute décision d'investissement**. Le prospectus ainsi que le KIID mentionnent les caractéristiques, les coûts et les risques liés au fonds. Ces documents sont mis à disposition de manière permanente et sans frais, notamment en français, néerlandais, allemand et anglais par la Banque en son siège ainsi que dans tous ses centres de banque privée. Le DICI/KIID pourra être consulté via le site internet public de la Banque www.banquedeluxembourg.com

Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer, de diffuser le présent document, et les informations qu'il contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

INFORMATIONS LEGALES POUR LA BELGIQUE

Taxe applicable à un résident belge (personne physique ou personne morale) -Taxe sur les opérations de bourse sur les rachats de parts de capitalisation: 1,32% (max 4.000 EUR) -Les parts de distribution ne sont pas soumises à la TOB -Précompte mobilier des parts détenues sur un compte ouvert auprès de la Succursale de Belgique : 30 % sur les distributions (Parts de distribution A) et sur la partie de la plus-value assimilée à un intérêt lors de rachat de parts de capitalisation (part B) des compartiments investis à plus de 10 % en créance -Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Traitement des plaintes - Service Interne : Banque de Luxembourg, Succursale de Belgique, par courrier à son siège ou par email : Réclamations@bdlux.be - Service externe : Service de Médiation Banques-Crédits-Placements, par courrier : Rue Belliard 15-17, boîte 8 B-1040 Bruxelles ou par email : ombudsman@ombfin.be.

INFORMATIONS LEGALES POUR LA SUISSE

Les documents légaux relatifs au fonds décrit dans le présent document peuvent être obtenus gratuitement auprès de CACEIS (Switzerland) S.A., 7-9 Chemin de Précossy, CH-1260 Nyon, Suisse, qui agit en tant que représentant de la SICAV en Suisse, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux. La SICAV a désigné Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, CH-4001 Bâle, Suisse en tant que service de paiement en Suisse.

Dernière mise à jour : 31/08/2016